

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22.12.2025



ID : 007-210700050-20251218-DELIB_2025_58-DE

14^e RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2025/58

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 décembre 2025

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Denis BERARD, Simone GUICHARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Bernard PUEYO a donné procuration à Pierre LAULAGNET.

Absent(e)s :

Monsieur Michel PREVOST a été élu secrétaire.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'animatrice au sein du service périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2018/62 en date du 13 décembre 2018 créant l'emploi à temps non complet (20 heures) à compter du 1^{er} avril 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22.12.2025



ID : 007-210700050-20251218-DELIB_2025_58-DE

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 11 décembre 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, exerçant au sein du Service Périscolaire, emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de permettre l'aménagement du poste à des fins de maintien dans l'emploi.

Le Conseil municipal sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, au sein du Service Périscolaire,

Article 2

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires) d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, au sein du Service Périscolaire,

Donne Pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 décembre 2025

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 décembre 2025

Le Secrétaire de séance
Michel PREVOST

Le Maire
Pierre LAULAGNET

